

<b>Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-017</b>
	Séance du :  <b>18/03/2025</b>
<b>Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration</b>	

*Le 18 mars 2025 à 15 h 30, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts Associés se sont réunis à la Métropole, située au 50 place Zeus, 34961 Montpellier, dans la salle Gaïa, sur convocation en date du 3 mars 2025.*

**Présents** : Renault Calvat, Vilacèque Jacky, Brunet Véronique, Balazun Genies, Michel Roussel, Jacqueline Galabrun-Boulbes, Agnès Robin, Marc Daniel

**Représentés** : Florence March, Michaël Delafosse

**Excusés** : Eric Penso

**Autres participants** : Caroline Knapp -Luquet, Nathalie Piat, Juliana Stoppa, Stéphane Roquart, Joël Hingray, Sylvain Biancamaria, Alain Pons De Vincent, Jean Varela, Béatrice Amat, Vanessa René-Corail

**Président de séance** : Renaud Calvat





## Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;*

*Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 23 portant dispositions relatives au personnel ;*

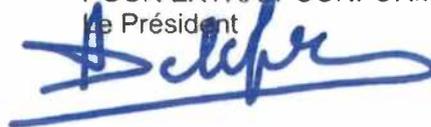
**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe,

Fait et délibéré à Montpellier, le 18 mars 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Michaël Delafosse





## **Annexe 1 -Procès-verbal du 6 février 2025**

Présents : Florence March, Jacky Vilacèque, Jean Varela, Camille Bagland, Leslie Perrin, Béatrice Amat.

Présents en visioconférence : Michel Roussel (DRAC Occitanie), Eric Penso, Jacqueline Galabrun-Boulbès, Genies Balazun, Agnès Robin, Nathalie Piat, Juliana Stoppa, Florian Oliveres, Caroline Knapp-Luquet, Stéphane Roquart.

Excusés : Michaël Delafosse, Véronique Brunet, Tasnime Akbaraly, Renaud Calvat.

La séance débute à 16h10.

### **Ouverture de la séance**

Eric Penso ouvre le Conseil d'administration et s'assure que le quorum est atteint.

### **Délibération 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 décembre 2024**

Eric Penso présente la première délibération et demande aux administrateurs s'ils ont des remarques. Aucune remarque n'étant exprimée, le rapport 2025-001 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 2 : Mise à disposition de Mme Isabelle Huppert à l'EPCC**

Jean Varela présente la délibération concernant la mise à disposition de Mme Isabelle Huppert auprès de l'EPCC, Cité européenne du théâtre, dans le cadre de l'exploitation de *Bérénice* en tournée internationale.

Aucune objection n'étant soulevée, le rapport 2025-002 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 3 : Transfert du contrat de travail du directeur technique**

Jean Varela expose la proposition de transfert du contrat de travail de Nicolas Minssen, actuellement pris en charge à 30 % par le Printemps des Comédiens et 70 % par l'EPCC, vers une prise en charge à 100 % par l'EPCC à compter du 1er mars 2025.

Stéphane Roquart demande si la même délibération a été adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Printemps des Comédiens le 30 décembre 2024. Jean Varela confirme que c'est bien le cas.

Le rapport 2025-003 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 4 : Tarifs et redevances d'occupation de l'EPCC**

Jean Varela présente les différentes redevances d'occupation du domaine public ainsi que les tarifs de location des équipements (Théâtre Jean-Claude Carrière, loges, amphithéâtre, Cabane Napo, pinède, parking P1).

Il demande que des exonérations soient possibles pour les activités culturelles et les librairies.





Le rapport 2025-004 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération 5 : Bistrot d'O : prolongation et appel à candidatures**

Jean Varela propose la prolongation temporaire de l'attribution actuelle du Bistrot d'O et le lancement d'un appel à candidatures pour l'exploitation future du restaurant de l'EPCC. Il souligne que la baisse de fréquentation depuis septembre 2024 fragilise l'établissement et qu'assurer la continuité de la saison avec le même prestataire serait préférable.

Aucune objection n'étant exprimée, le rapport 2025-005 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération 6 : Transfert temporaire de la marque Printemps des Comédiens**

Les administrateurs examinent la délibération 006 qui concerne le transfert temporaire de la marque Printemps des Comédiens.

Jean Varela explique que la marque Printemps est déposée à l'INPI depuis le 29 juin 2016. Il demande aux administrateurs de voter le transfert à titre gracieux, pour une durée de 6 mois, de la marque Printemps des Comédiens au profit de l'EPCC.

Les administrateurs adoptent cette délibération

#### **Délibération 7 : Avance des frais et des défraiements**

Jean Varela présente la délibération suivante, elle concerne les avances de frais et défraiements. Il précise que cette délibération facilitera la vie quotidienne de la maison notamment pour les personnels en tournée. Les avances de frais sont plafonnées conformément aux montants spécifiés dans la délibération 2024-022. Tout dépassement doit être autorisé par le Directeur général ou le Président de l'EPCC.

Jacky Galabrun-Boulbès souhaite savoir si cette délibération tient compte des frais revus à la baisse lors du dernier Conseil d'administration.

Éric Penso lui confirme la prise en compte de la baisse du montant des frais de déplacement.

Le rapport 2025-007 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération 8 : Mise à jour des effectifs**

Eric Penso propose de passer à la délibération 008 : tableau des effectifs. Ce rapport est une correction du tableau voté lors du Conseil d'administration du 23/12/2024 puisqu'il n'appartient pas au CA de délibérer sur ce sujet.

Le rapport 2025-008 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération 9 : désignation d'une direction par intérim**

Juliana Stoppa précise que jusqu'au 15 février 2025, Camille Bagland assurera l'intérim de la direction. A partir de cette date, Alain Pons de Vincent assurera la direction par intérim à hauteur de 15% du temps de travail.

Elle souligne que cette solution est proposée afin de ne pas stopper le fonctionnement de la maison. Alain Pons de Vincent assurera les fonctions de la direction déléguée. L'artistique et l'animation des équipes restent confiés à Jean Varela.

Il n'y a pas d'objection.



Le rapport 2025-009 est adopté à l'unanimité.

**Délibération 10 : Convention de coproduction entre le Printemps des Comédiens, Raffaello Sanzio et l'EPCC pour le spectacle Bérénice**

Jean Varela présente le rapport suivant : la convention de coproduction entre le Printemps des Comédiens, Raffaello Sanzio et l'EPCC pour le spectacle Bérénice.  
Stéphane Roquart demande le budget détaillé de cette coproduction.

Les administrateurs n'ont pas de question.

Le rapport 2025-010 est adopté à l'unanimité.

**Délibération 11 : Contrat de cession Le Misanthrope ENTRE LG Théâtre et l'EPCC.**

Les administrateurs examinent la délibération suivante : contrat de cession *Le Misanthrope* entre LG Théâtre et l'EPCC.

Jean Varela précise que l'EPCC doit signer le contrat de coproduction et se félicite du succès des 5 représentations de ce spectacle fin janvier 2025 ; le taux de remplissage est proche des 98%.

Jean Varela propose d'examiner la délibération suivante qui concerne la compagnie Louis Brouillard avec le spectacle de Joel Pommerat : *La réunification des deux Corées*. Deux représentations sont programmées à l'Opéra Comédie les 14 et 15 février ; les deux dates sont complètes.

La délibération suivante concerne le dernier spectacle de la saison du Domaine d'O : *Elena*, le spectacle est proposé par le Théâtre du Luxembourg.

**Délibération 12 : Contrat de cession La réunification des deux Corées**

Jean Varela propose d'examiner la délibération suivante qui concerne la compagnie Louis Brouillard avec le spectacle de Joel Pommerat : *La réunification des deux Corées*. Deux représentations sont programmées à l'Opéra Comédie les 14 et 15 février ; les deux dates sont complètes.

**Délibération 13 : Contrat de cession ELENA**

La délibération suivante concerne le dernier spectacle de la saison du Domaine d'O : *Elena*, le spectacle est proposé par le Théâtre du Luxembourg.

Les rapports 2025-011, 2025-012 et 2025-013 sont adoptés à l'unanimité.

**Délibération 14, 15 et 16 : Contrat de cession Bérénice**

Jean Varela propose d'adopter les différents contrats relatifs à la tournée du spectacle *Bérénice* : à Clermont Ferrand, à Athènes et Naples.

Michel Roussel demande si le directeur général ne peut pas avoir une délégation afin de signer les contrats. Est-ce bien une prérogative du Conseil d'administration ? L'établissement se retrouve dans une situation étrange ! Que se passerait-il si le Conseil d'administration refusait de voter pour un spectacle qui a déjà eu lieu ou pour des spectacles actuellement en vente et complets !

Eric Penso partage cet avis, le Conseil d'administration doit avoir du sens et aller à l'essentiel. Juliana Stoppa explique que le Conseil d'administration a délégué la signature pour les contrats de moins de 40 000€. Si le montant est en dessous de ce seuil le contrat peut être signé par le Directeur donnant ainsi plus de fluidité au fonctionnement de l'EPCC



Michel Roussel estime que l'EPCC est en contradiction avec le projet de loi M4 en intervenant ainsi.

Eric Penso propose aux administrateurs de revenir sur ce dossier lors d'un prochain CA.

Jean Varela précise que pour Athènes, c'est une régularisation et que les dates à Naples sont à venir.

Les rapports 2025-14, 2025-15 et 2025-16 sont adoptés à l'unanimité.

Eric Penso annonce que l'ordre du jour est épuisé.

Stéphane Roquart rappelle l'urgence de la mise à la signature des différentes délibérations.

Jean Varela souhaite donner quelques informations artistiques aux administrateurs.

L'établissement va postuler au projet pour développer la production et mieux diffuser à l'international (PIPD) en collaboration avec le Théâtre Garonne (Toulouse) et Centre national des écritures de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

C'est un projet européen d'expérimentation.

Cette collaboration permettra une couverture totale de la région Occitanie mais aussi de l'ensemble du spectre culturel : les auteurs, l'expérimentation, une saison, un festival.

Le théâtre Garonne sera le chef de file sur ce dossier.

Il informe les administrateurs que l'établissement va collaborer avec la Verrerie d'Alès (Pôle cirque) pour l'élaboration du festival Ekilibr en novembre 2025. L'EPCC reprend en direct l'organisation de cette manifestation sans faire appel à un prestataire.

Jean Varela souhaite dire quelques mots sur son projet artistique :

- Saperlipopette, les 3 et 4 mai 2025 avec un déploiement sur le Nord du Domaine : il attend le courrier du Département sur le montant de la redevance d'occupation du Sud. Il travaille à une réduction des montages forains et sur une utilisation optimale des théâtres existants (amphithéâtre, Théâtre Jean-Claude Carrière, Cabane Napa, chapiteau, pinède.). Six compagnies régionales sont programmées sur la quinzaine de propositions artistiques. Une collaboration est envisagée avec le MOCO pour les Arts plastiques.
- Le Printemps des Comédiens devrait se dérouler du 28 mai au 21 juin 2025 sur le Domaine d'O, au Hangar théâtre, au CDN des 13 vents, à St Gély du Fesc. Quelques noms : Julie Deliquet, Julien Gosselin, Angélica Lidell, *Par les villages* avec 50 amateurs, plusieurs formes de cirque, une deuxième MacPro organisée au Hangar théâtre, un WarmUp, une reprise du *Misanthrope* à l'Opéra Comédie afin d'affirmer nos créations maison, : q spectacle de tréteaux avec *Molière et ses masques*.
- Cinéma sous les étoiles du 11 au 24 août 2025 sur le thème des films tournés sur le territoire.
- Les Nuits d'O avec des soirées cinéma, musique et concert avec un focus sur le Brésil (2025 est l'année du Brésil en France).
- Ouverture de la saison d'hiver à l'automne 2025 avec une comédie de Feydeau à l'Opéra Comédie et un partenariat avec Montpellier Danse pour accueillir la célèbre chorégraphe Sharon Eyal.

Eric Penso clôture la séance en remerciant les équipes de l'EPCC pour l'organisation de ce Conseil d'administration.

La séance est levée à 17H15

